

Mesure d'opposition à sortie de territoire

PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Carte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour du demandeur en cours de validité
- Livret de famille établi le _____ à _____
- Copie intégrale et récente de l'acte de naissance du (ou des) enfant(s)
- Carte nationale d'identité du (ou des) mineur(s)
- Copie du jugement* ou de la décision de justice* rendu le _____
Par _____
- Téléphone demandeur _____
- Justificatif de domicile demandeur _____
- Autres documents pertinents (plainte,etc) _____

La mention d'interdiction de faire quitter le territoire à l'enfant doit figurer sur le jugement ou décision, sinon la mesure d'opposition ne pourra être réalisée qu'à titre conservatoire pour 15 jours.

Précisez ici les éléments qui vous semblent importants

RESERVE A L'ADMINISTRATION

DECISION PRISE ET CONDITIONS D'EXECUTION